

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0081419.2025.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom BRIDAY Adresse Le Grand Chemin CHAMPVENT 71520 Tramayes Pays France Code ISO FR		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse 3, impasse des Prairies , 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation				
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques				
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
I.7 Date, lieu Date 23 décembre 2025 12:25:13 +01 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 23/12/2025 au 31/12/2026		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Prairie permanente	Biologique
	Melanges Cerealiers (sans légumineuses)	Biologique
	Bovins viande - Vaches allaitantes	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (Genisse de renouvellement de plus de 3 ans)	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (Genisse de renouvellement de 2 à 3 ans)	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (Genisse de renouvellement de 1 à 2 ans)	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (Genisse de renouvellement de moins d'un an)	Biologique
	Autres bovins - Veaux (< 8mois) (Veaux)	Biologique
	Autres bovins - Autres bovins et bovidés (Males jusqu'à 3 ans)	Biologique
	Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (2227) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (9275) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (3087) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Ovins Viande - Brebis viande	Biologique
	Ovins Viande - Agneaux	Biologique
	Ovins - Autres ovins (Belières)	Biologique
	Porcins - Porcs charcutiers	Biologique
	Volaille de chair - Dindes, vivantes	Biologique
	Volaille de chair - Poulets, vivants	Biologique
Oeufs - Poules pondeuses	Biologique	
Oeufs - Oeufs de poule, en coquille, frais	Biologique	
Saucissons à cuire, Saucissons secs, Saucisses aux herbes et de Toulouse, Chipolatas, Merguez, Chair à farcir, Chipocurry, Chorizo	Biologique	
Boudin blanc, Jambon blanc et persille, Terrine de campagne, Rillettes de porc, Fromage de tête, Rillettes de boeuf, Farce à tomate, Terrine olive, Terrine pistache, Lardons	Biologique	
Viandes sous vide : Bovin, Porcin et Ovin; Viande séchée de boeuf; Burger pave hache	Biologique	
Steak hache congelé	Biologique	
Viandes de volailles	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	

II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ